

# Bovins et sentiers pédestres

## Guide avec liste de contrôle pour les détenteurs de bovins et les responsables de sentiers pédestres

La présente liste de contrôle est un instrument pour les détenteurs de bovins et les responsables de sentiers pédestres. Elle doit permettre une utilisation sûre du réseau de sentiers pédestres.

Lors de l'évaluation de la situation, il faut partir du fait que les promeneurs n'ont que très peu, voire aucune connaissance sur les bovins, et en tenir compte pour estimer les risques et les mesures à prendre. Il faut privilégier les solutions durables.

L'évaluation doit être entreprise à temps, avant la saison de pâture; elle doit être renouvelée chaque année. De nouvelles situations doivent être immédiatement analysées et les mesures nécessaires doivent être prises de suite.



Le panneau d'avertissement officiel du SPAA rend les promeneurs attentifs à l'instinct maternel des vaches.

# Recommandations pour les responsables de sentiers pédestres

**Evaluer la situation:** il est important de reconnaître à temps les dangers potentiels pour les promeneurs et de trouver des solutions avec les éleveurs concernés. Une discussion franche avec les éleveurs permet d'évaluer la situation de manière précise. S'il n'y a pas d'autre alternative, il faut envisager le déplacement ou la déviation du sentier.

**Transfert:** un transfert temporaire ou définitif se décide au cas par cas. Le rapport entre la durée de la déviation et la durée de la période principale de randonnée est un critère important. Suivant la situation, d'autres critères tels que la qualité des parcours alternatifs ou la difficulté de signaler jouent un rôle également décisif.

**Signalisation:** lors de transferts temporaires, la signalisation officielle est utilisée. Les créations personnelles ne sont pas autorisées. Pour minimiser les frais, une route alternative est choisie et signalisée (durablement). En pivotant ou en montant/démontant un signal au début et à la fin du secteur concerné, les promeneurs seront guidés dans une direction ou une autre. Ce procédé peut être particulièrement utilisé pour des déviations courtes. Les exigences pour les déviations temporaires sont les mêmes que pour les transferts définitifs.

# Recommandations pour les éleveurs

L'application de la liste de contrôle aide les éleveurs à remplir leur devoir de vigilance.

- Les animaux montrant des comportements agressifs doivent être exclus de l'élevage.
- Ne garder que des animaux calmes sur des pâturages traversés par des sentiers pédestres.
- Ayez des contacts intenses avec les animaux; effectuez des contrôles réguliers.
- En tant qu'éleveur, informez amicalement les promeneurs.
- Les éventuels dégâts dus aux animaux doivent être inclus dans l'assurance responsabilité civile.

# Mesures complémentaires

Les promeneurs peuvent être informés grâce au panneau informateur officiel du SPAA «Les vaches allaitantes protègent leur veau». Ce panneau doit être placé au bon endroit pour que les promeneurs le voient bien.

Le panneau avertisseur du SPAA «Attention taureau» informe des dangers du taureau dans le troupeau.

Une clôture électrique doit être signalisée par le panneau «clôture électrique», de manière visible et aux endroits appropriés.

Mettre la brochure à disposition des promeneurs leur permet de prendre connaissance des plus importantes règles de comportement.

Les brochures pour les promeneurs sont-elles à disposition chez vous, dans les offices du tourisme et les remontées mécaniques en nombre suffisant?



# Recommandations pour les promeneurs

Extrait de la brochure «Les vaches allaitantes protègent leurs veaux» pour les promeneurs.

- Gardez vos distances avec les animaux
- Ne pas toucher les veaux
- Attachez les chiens, lâchez-les en cas d'urgence



Selon le degré de difficulté, les indicateurs sont jaunes, jaunes avec pointe blanc/rouge/blanc, bleu ou bleu avec pointe bleu/blanc/bleu.



Les vaches fraîchement vèlées avec leur veau doivent être placées dans des parcs où les promeneurs n'ont pas accès.



Les clôtures électriques doivent être adaptées aux animaux et au lieu. Elles doivent être signalées en plaçant des panneaux «clôture électrique» aux bons endroits.



L'analyse globale d'événements ou de situations indésirables par l'agriculteur et le responsable des sentiers pédestres est utile.

# Liste de contrôle

**Questions pour les agriculteurs et les responsables de sentiers pédestres. Si vous pouvez répondre par OUI, tenez-vous en aux mesures décrites. Si vous répondez par NON, les mesures à prendre doivent être notées sur la page suivante.**

1	Le responsable des sentiers pédestres est-il connu?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	L'éleveur responsable est-il connu?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3	Avez-vous pris des mesures lorsqu'un sentier pédestre officiel traverse votre pâturage?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Le contact direct entre bovins et promeneurs est-il exclu?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5	Le contact direct entre bovins et promeneurs est-il sans risques?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6	Peut-on éviter les dangers pour les promeneurs par la gestion de l'occupation des parcs, p. ex. en tenant compte de la période principale de randonnée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
7	Les vaches fraîchement vêlées et leur veau sont-ils placés dans des pâtures qui ne sont pas traversées par des sentiers pédestres?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
8	Les sentiers pédestres peuvent-ils être raisonnablement et économiquement clôturés à l'intérieur du pâturage?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
9	La clôture est-elle adaptée aux animaux et aux conditions locales?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
10	Les clôtures le long des sentiers pédestres sont-elles correctes et fonctionnelles, ne présentent-elles pas de dangers de blessures pour les personnes?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
11	Les passages de sentiers pédestres sont-ils faciles à utiliser, construits sûrement et entretenus?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
12	Des éventuels événements entre promeneurs et bovins sont-ils connus et documentés?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
13	Les événements sont-ils analysés en commun?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
14	Le SPAA est-il informé/appelé?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**S'il reste des zones dangereuses après avoir répondu aux questions ci-dessus, les questions suivantes doivent être abordées par les détenteurs de bétail et les responsables de sentiers pédestres, ensemble.**

15	Un déplacement temporaire, p. ex. sur des chemins existants ou le long du pâturage, avec la signalisation correspondante, est-il possible et suffisant?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
16	Un déplacement définitif du sentier pédestre est-il possible sur un sentier existant ou à créer?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



*Si les sentiers pédestres traversent des pâturages, la possibilité subsiste d'une mise en danger des promeneurs par les vaches. Il faut donc prendre des mesures appropriées.*



*Les vaches protègent leur jeune veau; elles doivent donc être si possible éloignées des promeneurs.*



*Les individus d'un groupe de bovins sont imprévisibles lorsqu'on les sépare.*



*Le taureau dans le troupeau peut représenter un danger. Comme les tiers ne comprennent pas ces comportements, il s'agit d'apposer des panonceaux d'avertissement.*

